



«ENTRE GÉNÉALOGIE, HISTOIRE ET PATRIMOINE»

Nouvelles de CHEZ NOUS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC

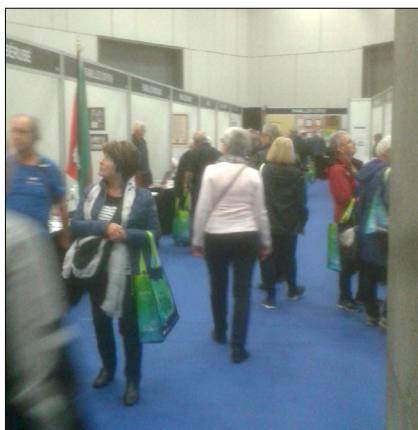


Vol. 7, n° 9, octobre 2018

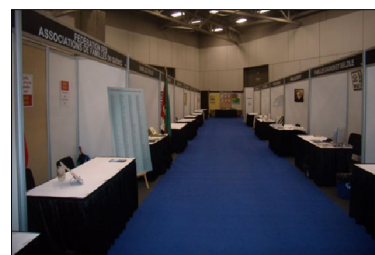
Dans les nouvelles...

Salon FADOQ – Québec du 28 au 30 septembre

Il est trop tôt pour tracer un bilan objectif de cet événement. Le conseil d'administration va analyser, à sa prochaine rencontre, les informations recueillies aux fins de cette évaluation. Nous vous reviendrons sur le sujet au prochain numéro.



Nous pouvons toutefois vous donner une idée des lieux et de l'espace mis à notre disposition par quelques photos prises le matin, avant l'ouverture. Certains les trouvaient un peu en retrait du gros de l'action; par contre, ceux qui animaient les kiosques se situant plus près du corridor central pouvaient constater que les bruits de foule pouvaient être plutôt dérangeants qu'agréables.



Nous avons également profité de l'occasion pour mettre en place un kiosque rappelant l'importance numérique des ancêtres normands en Nouvelle-France. Le 29 septembre représentant la fête de Saint-Michel (pensons au Mont St-Michel), saint patron des Normands, l'occasion était belle pour souligner que la Fête des Normands se déroulaient en Normandie du 22 au 30 septembre (voir : <https://fetedesnormands.com/>)





Salon FADOQ – Estrie les 10 et 11 novembre prochains

S'il y en a pour qui il est plus facile de participer à un salon qui se tient à Sherbrooke, nous vous signalons que celui de la FADOQ de l'Estrie a lieu les 10 et 11 novembre 2018. Un kiosque de 10 pieds par 10 pieds se loue 270 \$ plus taxes pour un organisme sans but lucratif (OSBL), ce qui est le cas pour une association de familles.

L'an dernier, il était question de 90 exposants œuvrant dans différents domaines. En 2016, l'événement qui s'adresse aux 50 ans et plus avait attiré 4 000 visiteurs. Si vous souhaitez vous inscrire à celui-ci, vous pouvez communiquer avec nous (president@fafq.org) pour obtenir copie du contrat à compléter et à retourner avant le 26 octobre. Vous aurez d'ailleurs besoin d'une preuve d'assurance que la FAFQ peut vous obtenir. Vous avez des questions? Contactez : loisirs@fadoquestrie.ca ou Tél. 819 566-7748, poste 6.

S'il y a plusieurs associations qui manifestent le désir d'y être présentes, la FAFQ pourrait alors se joindre à elles. Tenez-nous également au courant des résultats si vous participez à ce salon.

Salon Carrefour 50 ans + de Montréal les 22, 23 et 24 mars 2019

La 4^e édition de ce salon se tiendra de nouveau au Palais des congrès de Montréal. Un kiosque de 5 pieds par 10 se loue 1050 \$ plus taxes, électricité et Internet non-inclus. S'il y a plusieurs associations que cet événement intéresse, nous pourrions tenter de négocier un arrangement comparable à celui que nous avons obtenu pour le salon FADOQ 50 ans + de Québec et Chaudière-Appalaches. Nous ne pouvons cependant garantir le résultat de cette démarche.

Voyage en France Retour au pays des Ancêtres du 17 mai au 01 juin 2019

Pour tous les descendants Gagnon et/ou Belzile, leur parenté et amis. L'itinéraire et les coûts demeurent sensiblement identiques à ceux de septembre 2018

**C'est un voyage à ne pas manquer!
Parlez-en à vos parents et amis.**

Ceux et celles que ce voyage intéresse sont priés de communiquer avec moi, *Jean-Paul Gagnon*, au 894 rue St-Georges, app. 314, Saint-Lambert (Québec) J4P 3H7. Téléphones : 450-671-6390 ou 819-864-9812, gagnonjp@hotmail.com





OPINION

Surplus et déficits

Une association de familles doit-elle accumuler des surplus sans fin ou se permettre de réaliser des déficits? La question se pose plus que jamais alors que certaines associations de familles ont un compte en banque très bien garni, parfois trop bien garni, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'objectif que doit poursuivre un organisme à but non lucratif.

Quand vient le temps de dissoudre une association qui n'arrive pas, à titre d'exemple, à renouveler son conseil d'administration, cela peut poser un problème épineux. Rappelons que le Code civil du Québec prévoit à son article 361 comment se fait alors le partage des actifs, une fois les dettes payées. Le 3^e alinéa se lit:

« Si l'actif comprend des biens provenant des contributions de tiers, le liquidateur doit remettre ces biens à une autre personne morale ou à une fiducie partageant des objectifs semblables à la personne morale liquidée; à défaut de pouvoir être ainsi employés, ces biens sont dévolus à l'État ou, s'ils sont de peu d'importance, partagée également entre les membres ».

Naturellement, il n'est pas question de mettre ici sur le même pied une jeune association qui éprouve le besoin de se donner un peu de sécurité ou celui de préparer un document ou une activité d'importance, par exemple un premier grand rassemblement. Nous pensons aux associations bien établies qui ont déjà produit des documents majeurs, comme un dictionnaire généalogique familial, et qui réalisent des activités depuis des années.

Il y a toujours un risque de dérapage lorsque les dirigeants d'une organisation se préoccupent tellement de leurs avoirs et placements qu'ils n'osent plus dépenser. J'ai suivi il y a quelques années l'évolution des organismes collecteurs qui avaient été mis sur pied en France pour accélérer le développement des compétences de la main-d'œuvre. Devenus riches, la plupart de ces organismes se sont mis à un moment donné à se préoccuper bien davantage des

rendements de leur capital que de formation des gens en emploi, pourtant la raison de leur existence. Il y a là pour nous un piège dangereux à éviter, celui d'être un peu trop obsédé par le compte en banque de l'association.

« Il y a toujours un risque de dérapage lorsque les dirigeants d'une organisation se préoccupent tellement de leurs avoirs et placements qu'ils n'osent plus dépenser. »

Une association doit bien sûr se garder de quoi couvrir les obligations qui sont les siennes vis-à-vis de ses membres à vie ou inscrits pour plusieurs années. Une fois ces obligations amorties au plan comptable (14 ans pour un membre à vie dans l'association que je préside), il pourrait y avoir encore des sommes à verser à ces membres, surtout ceux dont l'adhésion pluriannuelle est récente. Ceci dit, aucune association n'est éternelle et il est difficile de prédire, même quand tout va très bien, s'il y aura des personnes prêtes à prendre la relève dans trois, cinq ou dix ans.

Dans mon association, celle des Bérubé, nous avons un peu moins de membres qu'auparavant et nos revenus sont par conséquent en baisse. Nous avons choisi pour l'instant de dépenser au même niveau qu'auparavant, même si cela a entraîné un déficit ces deux dernières années. Mon conseil d'administration préfère pour l'instant gérer notre décroissance de cette manière et ainsi, de laisser descendre très progressivement les avoirs en banque. Nous ne désespérons pas du tout de recruter plus de nouveaux membres, mais nous n'entendons pas non plus nous serrer la ceinture à court terme, du moins tant que nos avoirs resteront plus importants que nécessaires.



Par Michel Bérubé
Président, FAFQ

Michel Bérubé, président de la FAFQ



Les associations de familles au Salon de la Fadoq 50ans + en photos...



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



FAMILLES DUBÉ

922



Sébastien Picard, photographe

FAMILLES TRUDEL



Sébastien Picard, photographe

DESCENDANTS LOUIS HOUDE / MADELEINE BOUCHER

918



Sébastien Picard, photographe

FAMILLES ROY / FAMILLES BERNIER

916



Sébastien Picard, photographe

FAMILLES LANGLOIS

953



Sébastien Picard, photographe

FAMILLES FORTIER

951



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



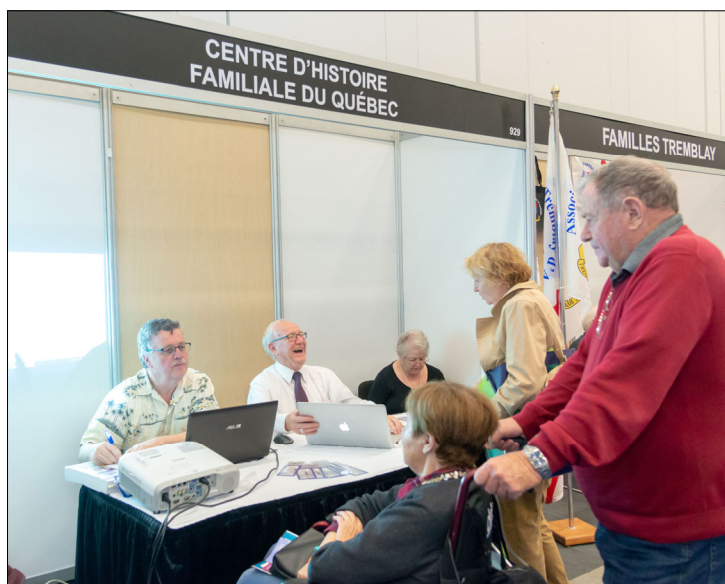
Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Nouvelles de CHEZ NOUS



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe



Sébastien Picard, photographe

Sébastien Picard, photographe



Confidentialité des données recueillies pour la généalogie

Une question a été soulevée à ce sujet lors de la dernière séance du conseil d'administration de la Fédération. Rappelons que la vente de données d'ordre généalogique a déjà été l'objet d'une décision judiciaire impliquant l'Institut Drouin il y a quelques années. Voir à ce sujet : <https://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/409526/la-liste-electorale-du-quebec-vendue-sur-internet>

Retenons du jugement prononcé une mention particulière, au paragraphe 63, selon laquelle "toute autre utilisation doit être interdite faute de consentement des personnes qui ont fourni lesdits renseignements". C'est un peu le même principe que pose le chapitre P-39.1 des Lois du Québec, soit la LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ:

12. L'utilisation des renseignements contenus dans un dossier n'est permise, une fois l'objet du dossier accompli, qu'avec le consentement de la personne concernée, sous réserve du délai prévu par la loi ou par un calendrier de conservation établi par règlement du gouvernement.

1993, c. 17, a. 12.

13. Nul ne peut communiquer à un tiers les renseignements personnels contenus dans un dossier qu'il détient sur autrui ni les utiliser à des fins non pertinentes à l'objet du dossier, à moins que la personne concernée n'y consente ou que la présente loi ne le prévoie.

1993, c. 17, a. 13; 2006, c. 22, a. 114.

14. Le consentement à la collecte, à la communication ou à l'utilisation d'un renseignement personnel doit être manifeste, libre, éclairé et être donné à des fins spécifiques. Ce consentement ne vaut que pour la durée nécessaire à la réalisation des fins pour lesquelles il a été demandé.

Un consentement qui n'est pas donné conformément au premier alinéa est sans effet.

Commentaire: ceci dit, il faut dénoncer une situation pour faire respecter le principe et les règles qui en découlent:

91. Quiconque recueille, détient, communique à un tiers ou utilise un renseignement personnel sur autrui sans se conformer à une disposition des sections II, III ou IV de la présente loi est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$ et, en cas de récidive, d'une amende de 10 000 \$ à 20 000 \$.

Toutefois, dans le cas d'une contravention à l'article 17, l'amende est de 5 000 \$ à 50 000 \$ et, en cas de récidive, de 10 000 \$ à 100 000 \$.

Autres commentaires: dans le cas d'un fichier de données généalogiques comportant des informations fournies par des personnes physiques, autrement que des données recueillies par la consultation d'actes civils ou religieux datant d'avant 1940, il y aurait par conséquent matière à dénonciation en vertu de cette loi qui est en vigueur depuis 1993. La Loi permet de penser qu'une personne pourrait se plaindre en effet si elle croyait n'alimenter qu'une association de familles ou son généalogiste, surtout si les informations deviennent en quelque sorte publiques. Avec la fréquence des vols d'identité, les gens se préoccupent davantage de cela maintenant.

Si vous souhaitez ajouter de l'information à ce sujet, n'hésitez pas à nous la transmettre à: president@fafq.org



Quand les Lemieux du Nouveau monde et ceux du Vieux Pays se retrouvent : une 32^e assemblée d'exception !

Elle se tiendra à Canteloup (dans la Manche) et dans ses environs les 22 et 23 septembre prochains.

À ne manquer sous aucun prétexte!

Ils vont faire le chemin inverse à celui parcouru par leurs ancêtres...
... et traverser l'Atlantique pour nous rencontrer et pour renouer avec leurs racines. Ce sont nos Cousins de l'Association des Lemieux d'Amérique dont une délégation sera l'invitée d'honneur de notre prochaine assemblée générale le weekend des 22 et 23 septembre.

Où mieux qu'à Canteloup...

... dans le berceau historique des Lemieux pouvait-on organiser ces retrouvailles transatlantiques?

Rendez-vous est donné à toutes et tous le samedi 22 à 16h sur le parking de l'église de ce village pour accueillir dignement nos cousins d'Amérique. Drapeaux et accoutrements normands bien venus!

Au programme de ces "Grandes retrouvailles"

D'abord une séquence émotion

Monsieur le maire de Canteloup nous fera l'honneur de dire un mot et nous fera visiter l'église de son village. Puis nous nous rendrons à la ferme de la Mieuserie au hameau Es Mieux et déposerons une gerbe sur la stèle des Lemieux. Sous le regard qu'on devine ému de Thomas Lemieux notre ancêtre commun, qui vécut en ces lieux il y a six siècles.

Vous voulez en savoir plus sur Thomas Lemieux et ses descendants du XVII^e siècle Pierre et Gabriel qui partirent pour le Québec ? Voir ici un bref résumé de l'histoire.

Puis des nourritures spirituelles...

Si nous en avons encore le temps nous irons ensuite faire un saut à l'église de Montfarville située à 8 km de Canteloup. Superbe église de granit de blanc du 18^e siècle célèbre pour ses peintures et sa Vierge à l'enfant

... et matérielles

Puis nous rallierons le bourg de Quettehou où nous attendra à partir de 19h dans la salle "La Vigorienne" (du nom de saint Vigor, le patron de l'endroit), un verre de l'amitié suivi de notre traditionnel buffet/pic-nique et des liqueurs fameuses qui l'accompagnent - comme il se doit. Ce n'est pas pour rien que les armoiries de Quettehou unissent le spirituel d'un clocher au matériel d'un panier de provision!

A vos fourneaux!

Pour honorer nos hôtes canadiens, on mettra ce soir-là les petits plats normands dans les grands. Ainsi il est demandé à chacune et chacun de venir avec les mets et les produits les plus typiques de son terroir (achetés à des producteurs et artisans locaux ou faits

maison) afin de faire découvrir à nos cousins d'Amérique l'étendue et la richesse de notre gastronomie. À cette occasion, un petit concours sera organisé, doté de prix et évalué par un jury franco-canadien. Vous pourrez vous inscrire dans les quatre catégories suivantes: 1) Prix du meilleur plat normand ; 2) Prix du meilleur fromage normand ; 3) Prix du meilleur dessert normand; 4) Prix du meilleur breuvage normand.

À votre imagination!

Un second concours aura lieu en fin de dîner: celui de la meilleure hypothèse étymologique concernant le patronyme "Lemieux". Chacun est convié dès à présent à rédiger un petit texte, d'une page maximum, où elle/il nous explique d'où vient exactement le nom de Lemieux. Recherche de la vérité historique la plus scrupuleuse ou au contraire délire total de l'imagination et de l'humour: vous avez carte blanche! Nous demanderons à un jury cette fois encore franco-canadien de désigner la meilleure version, dont l'auteur recevra un prix. À noter que même si vous ne pouvez pas être présent (si par exemple, vous nous lisez depuis le Canada), il vous est possible de participer à distance en envoyant votre texte, avant le 22 septembre 18h, à l'adresse mail suivante:

cyril.lemieux@chess.fr

Dimanche matin: l'assemblée générale

Elle aura lieu à 10h dans la même salle de Quettehou. Une place de choix y sera faite à nos hôtes canadiens, auxquels nous remettrons des petits cadeaux de bienvenue.

Faisons pousser l'arbre ensemble!

Au cours de cette AG, vous aurez l'occasion d'admirer une fois encore le superbe arbre généalogique (d'une dizaine de mètres de long, et plongeant ses racines jusqu'au XVII^e siècle) dont notre association s'enorgueillit et dont Pascale prend le plus grand soin. Des épousailles et des naissances ont eu lieu ces dernières années au sein de notre famille: il est temps de répertorier les nouvelles branches qui ont poussé sur l'arbre! Et pour cela, nous avons besoin de vous toutes et tous. Ainsi serez-vous invités à indiquer comment il faut prolonger l'arbre en direction du présent, en y ajoutant les informations qui n'y figurent pas encore: date de naissance de vos enfants et petits-enfants ; date de mariages; date aussi, hélas, de décès. Toutes ces données seront collectées avant d'être dûment vérifiées par Pascale.

Ici encore, si vous ne pouvez pas assister à l'AG, il vous sera possible de participer à distance en envoyant les informations utiles dont vous disposez, avant le 21 septembre, à Pascale, à l'adresse mail suivante: lemieux.pasc@gmail.com

Après l'AG, déjeuner au village de La Pernelle...

... au Restaurant "Le panoramique" qui porte bien son nom puisqu'il domine tout le Val de Saire. Il pourrait d'ailleurs s'appeler tout aussi bien "Le gastronomique" car on y mange fort bien, vous verrez!



Histoire d'Halloween

Made in Québec...

Le monstre de Saint-Joseph-de-Coleraine

Au Québec, c'est bien connu, on aime les personnages imaginaires et les histoires bizarres. On a juste à penser ici au Père Noël, au bonhomme sept-heures, le Capitaine Crouche ou alors la statue de la Sainte Vierge qui pleurait du sang à Sainte-Marthe-le-Lac. Le Québec d'hier est semblable à celui d'aujourd'hui. Il est facile de bernier les gens une fois que les médias embarquent dans la danse...

Il y a 50 ans de cela, fin août, début septembre 1968, à Saint-Joseph-de-Coleraine, une bande de gamins entre 8 et 16 ans, ont sorti une histoire digne d'un roman de Stephen King. Selon leurs témoignages, en allant jouer au cimetière du village (belle place pour jouer), une créature de couleur rouge et à la peau reptilienne est apparue pendant quatre jours. La créature mesurait environ 4 pieds et avait de grands yeux hors normes et une longue barbichette. Chaque jour, les enfants vont faire un tour de vélo, espérant revoir l'effrayante créature.

Il semblerait que la créature savait l'heure ou avait une montre. En effet, elle n'apparaissait qu'entre 15 h 30 et 16 h à tous les jours, sauf la dernière journée lorsqu'une authentique soucoupe volante apparaît dans le portrait vers 19 h. Encore plus étrange la créature disparaissait et apparaissait en un clignement d'oeil eu peu comme un interrupteur en mode marche / arrêt.

C'est le 1^{er} septembre que l'histoire atteint son paroxysme, les enfants voient la créature pour la dernière fois. La créature s'envole vers l'espace ou la lune, quelques mois avant Neil Armstrong...

Les gamins commencent à raconter leurs aventures aux villageois, ce qui semble causer une frénésie, la nouvel-

le fait le tour du Québec, les médias de l'époque en manque d'événement, la télévision, la radio et le gratin de la presse écrite (Allô Police) débarquent dans le village pour couvrir l'histoire.

Les enfants furent interrogés un par un à maintes reprises mais chaque fois, ils dirent tous la même chose sans exception, ayant probablement appris l'histoire par cœur.

Que faut-il en penser?



Personnellement, n'ayant pas entendu parler de cette histoire dans mon enfance étant trop jeune, moi et mes copains dans mon petit village, fin des années 70, avons essayé de jouer une tour semblable en racontant avoir vu des petits bonhommes verts avec des nez en cônes aux gens de notre coin. Hélas, ils nous ont vu venir avec nos gros sabots et nos visages tirillés par l'envie de rire.

Parfois, l'hystérie collective prend le dessus, un peu comme dans l'histoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Un policier avait déclaré au Téléjournal de Radio-Canada avoir vu le soleil danser pendant qu'il attendait dans la file d'attente pour voir la statue pleurer... Trois ou quatre jours plus tard on découvrait la supercherie.

Pourquoi les gens aiment les histoires étranges? Possiblement parce que ceux-ci trouvent la réalité un peu terne.

En passant, j'ai involontairement mis ce texte en page 13...

Par Yves Boisvert

